PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Société : ABC3T
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)
Siège social : Miermaux 28400 Trizay-Coutretot-Saint-Serge
SIREN 948 609 268
RCS Chartres
Capital social : 3.000,00€

Décision de l'Associé Unique
En date du 20 janvier 2026

Présence
L'Associé Unique,
Albert Bruneau
Demeurant 25 rue Jacquard 78140 Velizy,
détenteur de la totalité des actions composant le capital social,
exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Rappel de l'ordre du jour

- Modification de l'objet social de la Société
- Modification corrélative de l'article 2 des statuts
- Pouvoirs pour formalités

Première résolution – Modification de l'objet social
L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social de la Société afin d'y intégrer une activité accessoire de mise à disposition et de location de salles en lien avec les activités principales.
En conséquence, l'article 2 **– Objet social** des statuts est modifié (partie en italique gras) et sera désormais rédigé comme suit :
Article 2 – Objet social
La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Toutes prestations de management de transition, de conseil, d'études et d'audit en management, stratégie et coaching, ainsi que ***toutes activités de formation, d'accompagnement managérial et d'animation de séminaires, et services attachés ;***
- ***À titre accessoire et en lien avec les activités principales ci-dessus, la mise à disposition, la location et l'exploitation de salles, espaces et équipements destinés principalement à l'organisation de formations, réunions, séminaires, conférences et événements, avec toutes prestations annexes s'y rapportant ;***
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, de tous procédés et brevets, et plus largement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création,

d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;

- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elle soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.

Cette résolution est adoptée.

Deuxième résolution – Modification des statuts
L'Associé Unique décide de modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution est adoptée.

Troisième résolution – Pouvoirs
Tous pouvoirs sont donnés au Président de la Société, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, administratives et de publicité relatives aux présentes décisions.

Cette résolution est adoptée.

Clôture
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la décision est clôturée.

Fait à Miermaux
Le 20 janvier 2026
L'Associé Unique
Nom : Albert Bruneau
Signature :

